

MAIRIE

DE LESCURE  
D'ALBIGEOIS  
81380DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 31 MARS 2025

Le 31 mars 2025, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 23

Date de convocation :

18/03/2025

Date d'affichage :

18/03/2025

Numéro :

19/2025

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Bernard DELBRUEL – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA -Huguette DELPY-SOUTADE – Michel ALBENGE – Thierry MONTBROUSSOUS – Bruno BARDES – Franck GARRIC – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Jérôme SABRIE- Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Bénédicte CATHALAU.

**Absents excusés représentés** : Françoise CHINCHOLLE (N.FACCA) – Marie-Pierre CAMBON (D.DERRAC) – Maxime FONTANILLE (B.DELBRUEL).

**Absents non excusés non représentés** : Kadour SAMET- Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

**Secrétaire de séance** : Daniel DERRAC

**BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 12 188 684,62 €

**Fonctionnement** : 7 036 181,83 €

**Investissement** : 5 152 502,79 € (avec restes à réaliser)

**Section de fonctionnement :**

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes : ..... 2 377 930,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'État ..... 66 000,00 €
- Autres taxes ..... 258 000,00 €
- Dotations de l'état ..... 385 955,65 €
- FPIC ..... 61 000,00 €
- Dotation de solidarité communautaire ..... 100 000,00 €
- Les revenus des immeubles ..... 43 038,00 €
- Les ventes de produits et de prestations ..... 326 500,00 €  
(restauration scolaire, repas à domicile, mise à disposition du personnel, annexes)
- La neutralisation des amortissements de subventions versées ..... 172 500,00 €
- Les autres produits ..... 21 832,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté ..... 3 223 426,18 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 7 036 181,83 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 910 780,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel ..... 1 610 522,00 €
- Les charges financières ..... 69 600,00 €

- Le prélèvement au titre de la loi SRU.....	40 000,00 €
- Les autres dépenses de gestion courante.....	330 000,00 €
- L'attribution de compensation.....	3 111 024,42 €
- La dotation aux amortissements.....	4 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement.....	128 037,00 €
- Les autres dépenses.....	
- Les charges exceptionnelles.....	

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 7 036 181,83 €**

### Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- Le FCTVA : .....	130 000,00 €
- Les crédits de reports 2024 en recettes .....	743 575,77 €
- La dotation aux amortissements.....	330 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement.....	3 111 024,42 €
- La taxe d'aménagement.....	60 000,00 €
- La dette récupérable .....	9 986,00 €
- Les subventions d'équipements.....	40 792,00 €
- L'emprunt.....	438 507,08 €
- L'attribution de compensation d'investissement.....	51 412,00 €
- Cession de terrain .....	35 000,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €
- L'excédent reporté .....	102 205,52 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 5 152 502,79 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement (dont fonds de concours voirie).....	4 013 292,36 €
- Les crédits de reports 2024 en dépenses .....	647 160,43 €
- Le reversement d'une partie du produit de taxe d'aménagement n-1.....	26 355,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts .....	193 195,00 €
- La neutralisation des amortissements de subventions versées.....	172 500,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 5 152 502,79 €**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

### APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 188 684,62 € dont :

**Fonctionnement :** 7 036 181,83 €

**Investissement :** 5 152 502,79 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

▪ **AUTORISE** madame le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable n° 103, de procéder à des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil municipal.

### DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**Le Maire,  
Elisabeth CLAVERIE**



**Le Secrétaire de séance  
Daniel DERRAC**

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 081-218101442-20250331-DELIB\_19\_2025-BF